LICITATION IMMOBILIERE

au Bistro-Brasserie « Beim Méchel », sis à L-7555 Mersch, 1, Rue Jean Majerus

mercredi, le 11 novembre 2026 à 15h00 heures

Il sera procédé, par le ministère de **Maître Brice HELLINCKX**, notaire de résidence à Mersch, à ce commis, conformément au jugement numéro 2023TALCH11/00153 rendu le 10 novembre 2023, par la XIème chambre du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, ainsi qu'en vertu de l'ordonnance de remplacement rendue le 08 mai 2026 par la XIème chambre du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, à la licitation au plus offrant, afin de sortir de l'indivision, du bien immobilier ci-après désigné :

Une maison d'habitation avec toutes ses appartenances et dépendances sise à L-7721 Colmar-Berg, 7, Enneschte Wee,

inscrite au cadastre comme suit:

COMMUNE DE COLMAR-BERG, ANCIENNE COMMUNE DE BERG, SECTION D DE COLMAR

Numéro **183/930**, lieu-dit: « Enneschte Wee », place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 01 are 36 centiares

Description du bien :

Maison mitoyenne des deux côtés.

Sous-sol :	2 caves, dont une avec chaudière à mazout neuve (2025).
Rez-de-chaussée :	hall, living, cuisine, salle de douche avec WC, véranda et accès au jardin.
1er étage :	2 chambres et salle de bains avec WC.
2e étage :	2 chambres et salle de douche avec WC.
Extérieur :	petite place de stationnement, sans garage.

Classe de performance énergétique : G

Classe d'isolation thermique : H

aux clauses et conditions d'un cahier des charges dressé par le notaire instrumentant en date du 17 septembre 2026, dont toute personne pourra prendre connaissance en l'étude du notaire.

L'entrée en jouissance aura lieu le jour du paiement intégral du prix d'adjudication, frais de licitation et accessoires.

Les frais de la licitation seront de DIX-HUIT POURCENT (18 %).

Les visites auront lieu :

- **le vendredi, 30 octobre 2026 de 14h00 heures à 15h30 heures ;**
- **le mardi, 10 novembre 2026 de 14h00 heures à 15h30 heures.**

Les amateurs devront impérativement se munir d'une garantie bancaire irrévocable couvrant le prix et frais de l'adjudication

Les participants aux enchères pour le compte d'une personne morale (société, association, etc..) devront se munir d'un extrait RCS récent et justifier de l'identité de leur(s) bénéficiaire(s) économique(s) effectif(s).

Les amateurs sont invités de consulter le PAG et le règlement d'urbanisme de la commune.

Pour tous renseignements, prière de s'adresser à l'étude du notaire.

Le notaire commis :
Maître Brice HELLINCKX, Notaire
L-7593 Beringen/Mersch, 7, Rue Wenzel
Tél.: 32 02 02 -1 / Email: info@notairehellinckx.lu / www.notairehellinckx.lu